



Conditions de location Mobil-Home

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée

PERIODES DE LOCATION :

- En haute saison, soit du 19 juin au 4 septembre 2010, les locations s'effectuent du samedi 15 h jusqu'au samedi suivant 10 h.
- Hors saison, soit du 1er avril au 19 juin et du 4 au 30 septembre 2010, location en priorité à la semaine ou à partir de 2 nuits suivant disponibilités au dernier moment. (horaires A/D à convenir avec le camping).

RESERVATIONS ET PAIEMENT :

- Les frais de réservation s'élèvent à 12 € et ne sont ni déductibles, ni remboursables même en cas d'annulation.
- La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'une demande de location signée et d'un acompte de 30% du montant total de la location (paiement par mandat, chèque bancaire, chèques vacances).
- Le solde de la location accompagné du règlement de la taxe de séjour (due par jour et par personne de plus de 13 ans) s'effectue le jour de l'arrivée (espèces, chèque bancaire, chèques vacances).

ANNULATION (juillet et août) :

- Obligatoirement par écrit.
- Annulation 60 jours avant la date prévue de votre arrivée : remboursement total de l'acompte.
- Annulation entre 60 et 30 jours de la date prévue de votre arrivée : remboursement de 50% de l'acompte. Au delà de cette date, il ne sera pas remboursé.
- Annulation moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée : l'intégralité du séjour sera due (sauf présentation d'un certificat médical).
- En l'absence de message écrit ou télégraphié du locataire précisant qu'il a dû modifier la date de son arrivée, la location devient disponible 24 h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement total du séjour exigé.

CAUTION :

- Une première caution de 300 € sera exigée à l'arrivée et restituée au départ après inventaire et état des lieux sauf en cas de dégâts ou manquants (si le départ est prévu en dehors des heures d'ouverture de la réception, votre caution vous sera adressée par courrier).
- Toute dégradation ou objet manquant sera à la charge du locataire et devra être remplacé par l'équivalent ou payé à sa valeur de rachat.
- Une deuxième caution de 30 € pour le nettoyage sera exigée à l'arrivée et ne sera restituée que si les installations sont rendues propres.

REGLEMENT INTERIEUR :

- Tout locataire doit se conformer au règlement intérieur. Le camping se réserve le droit d'expulser tout contrevenant. En cas de litige, le tribunal de VANNES est seul compétent.